



**Bureau de développement  
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circulaire BDT/PPS/CSTG-8

Genève, le 30 janvier 2025

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT;
- À l'État de Palestine (Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018));
- Aux Membres de Secteur et aux Associés de l'UIT-D;
- Aux établissements universitaires;
- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D;
- Aux observateurs (organisations régionales et internationales);
- 

**Objet: Quatrièmes réunions des commissions d'études de l'UIT-D pour la période d'études 2022-2025 – Commission d'études 1, 28 avril – 2 mai 2025; et Commission d'études 2: 5-9 mai 2025**

Madame, Monsieur,

En concertation avec Mme Regina Fleur Assoumou Bessou (Côte d'Ivoire), Présidente de la Commission d'études 1 de l'UIT-D et M. Fadel Digham (Égypte), Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D, j'ai l'honneur de vous inviter à participer aux quatrièmes réunions de la CE 1 et de la CE 2 de l'UIT-D pour la huitième période d'études (2022-2025), qui auront lieu au siège de l'UIT à Genève.

Conformément à la Résolution 55 (Rév. Kigali, 2022) et à la Résolution 76 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT, et en vue d'organiser des réunions inclusives et intégrant le principe de l'égalité hommes-femmes, je vous invite à appuyer et à encourager la participation des femmes et des jeunes à votre délégation.

Ces dernières réunions annuelles avant la CMDT-25 seront principalement consacrées à l'approbation de tous les produits attendus pour la période d'études 2022-2025 et à l'achèvement des discussions sur les futurs thèmes pour la prochaine période d'études.

Il est important que les entités s'assurent que les personnes qui ont été nommées à la vice-présidence de chacune des deux commissions d'études, ainsi qu'aux fonctions de rapporteur ou de vice-rapporteur pour les 14 Questions à l'étude, soient présentes physiquement pendant la réunion, afin de veiller à ce qu'elles puissent diriger les travaux de leur groupe respectif sans contraintes liées au fuseau horaire ou à la connectivité, collaborer de manière efficace avec les membres de leur équipe de direction sur place et participer au processus décisionnel.

La réunion de l'équipe de direction de la CE 1 aura lieu le 27 avril 2025 de 15 h 30 à 17 h 30 et la réunion conjointe des équipes de direction de la CE 1-CE 2 et de la CE 2 se tiendra le 4 mai 2025, de 14 h 30 à 16 heures et de 16 h 15 à 18 heures, respectivement.

Les programmes de gestion du temps et les projets d'ordre du jour de ces réunions seront publiés sur le site web consacré à chacune d'elles dès qu'ils seront disponibles (voir l'**Annexe 1**). Des informations administratives ainsi que des informations sur la manière de soumettre des contributions sont données dans l'**Annexe 2**.

Pour toute autre information ou précision dont vous pourriez avoir besoin, veuillez-vous adresser à Mme Rosheen Awotar-Mauree et M. Kyung-Tak Lee, Conseillers des CE 1 et 2, respectivement, par téléphone (+41 22 730 5999) ou par courrier électronique ([devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int)).

Je sais pouvoir compter sur votre participation constante et active aux travaux de nos commissions d'études.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[original signé]

Cosmas Luckyson Zavazava  
Directeur

## Annexe 1

### Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions

---

Les projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D, ainsi que les rapports des dernières réunions des groupes du rapporteur, peuvent être consultés sur les liens ci-après:

#### Commission d'études 1

- [Page consacrée à la réunion](#)
- [Projet d'ordre du jour](#)
- [Projet de programme de gestion du temps](#)
- [Rapports des réunions de novembre 2024 des groupes du rapporteur avec les programmes de travail et la structure générale des rapports actualisés](#)

#### Commission d'études 2

- [Page consacrée à la réunion](#)
- [Projet d'ordre du jour](#)
- [Projet de programme de gestion du temps](#)
- [Rapports des réunions de novembre 2024 des groupes du rapporteur avec les programmes de travail et la structure générale des rapports actualisés](#)

## Annexe 2

### Principales dates et prochaines étapes

Réunion	Date	Date limite pour les demandes de bourses	Date limite pour la soumission des documents à traduire	Date limite pour la soumission des documents non traduits
Commission d'études 1	28 avril – 2 mai 2025	13 mars 2025	13 mars 2025	15 avril 2025
Commission d'études 2	5-9 mai 2025	13 mars 2025	20 mars 2025	22 avril 2025

### Inscription

L'inscription aux réunions est obligatoire et se fera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP) pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-D. Les participants doivent, dans un premier temps, remplir un formulaire d'inscription en ligne puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation aux coordonnateurs désignés. Les participants doivent disposer d'un [compte utilisateur UIT](#) pour s'inscrire. On trouvera de plus amples renseignements sur les inscriptions [ici](#).

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

Si vous avez besoin d'aide pour vous inscrire, veuillez écrire à l'adresse suivante: [BDTMeetingsRegistration@itu.int](mailto:BDTMeetingsRegistration@itu.int).

### Retrait des badges

Le comptoir d'enregistrement sera ouvert avant les semaines de la réunion, à savoir le vendredi 25 avril, de 8 heures à 17 heures, ainsi que le dimanche 27 avril et le dimanche 4 mai 2025, de 13 h 30 à 17 h 30.

Le comptoir de remise des badges restera ouvert pendant toute la durée des réunions des Commissions d'études 1 et 2, de 8 heures à 17 heures.

Vous devez présenter votre numéro d'inscription ou votre confirmation électronique ainsi qu'une pièce d'identité officielle avec photo pour recevoir votre badge.

### Visa

Au besoin, le participant peut demander une assistance pour obtenir un visa lors du processus d'inscription en ligne.

[Plus d'informations sur l'assistance pour l'obtention d'un visa](#)

### Bourses

Veuillez consulter le [Portail des bourses de l'UIT](#) pour connaître la politique concernant l'attribution de bourses dans le cadre de manifestations et d'activités financées sur le budget ordinaire de l'UIT et la liste des États Membres dont les ressortissants peuvent bénéficier de bourses de l'UIT.

Les critères sur la base desquels il est décidé d'attribuer une bourse sont les suivants:

- budget disponible à l'UIT;
- participation active et, notamment, soumission de nouvelles contributions se rapportant directement aux résultats attendus de l'étude d'une Question donnée;
- répartition équitable entre les pays et les régions;
- parité hommes-femmes et inclusion des personnes présentant un handicap et des personnes ayant des besoins particuliers.

Sous réserve de la disponibilité des fonds et de l'éligibilité des candidats, jusqu'à **une bourse complète ou deux bourses partielles** pourront être accordées par réunion de commission d'études et par État Membre remplissant les conditions requises. Date limite pour les demandes de bourses: **13 mars 2025**.

Pour demander une bourse, le participant doit **d'abord s'inscrire et obtenir l'approbation du coordonnateur**, comme indiqué sur le portail des bourses de l'UIT dont le lien est indiqué ci-dessus.

[Plus d'informations sur la procédure de demande de bourse](#)

---

### Interprétation et sous-titrage

L'interprétation sera assurée dans les six langues officielles de l'Union pendant toute la durée des réunions.

Un service d'interprétation en langue des signes sera également assuré depuis l'anglais durant la réunion sur la Question 7/1.

Le sous-titrage sera assuré en anglais et affiché dans la salle de réunion, sur la plate-forme de participation à distance et sur les pages web de la manifestation.

---

### Participation à distance et diffusion sur le web

Des services interactifs de participation à distance seront assurés pour toutes les réunions.

L'inscription préalable est obligatoire pour pouvoir participer à distance. Des instructions sur la procédure à suivre pour se connecter à la plate-forme de participation à distance seront communiquées aux participants inscrits.

Un service de diffusion sur le web dans les six langues officielles de l'Union sera également assuré (un [accès TIES](#) est nécessaire). Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour suivre la diffusion sur le web.

---

### Précisions sur les Questions à l'étude

Vous trouverez les titres et les définitions des Questions que doivent étudier les commissions d'études, tels qu'ils ont été approuvés par la CMDT-22, sur le [site web](#) des commissions d'études de l'UIT-D.

---

### Contributions aux travaux des commissions d'études

Vos contributions aux travaux se rapportant aux Questions confiées aux commissions d'études seront très appréciées. Vous pouvez coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Pour être publiée, une contribution commune doit avoir reçu l'approbation écrite de toutes les parties concernées.

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Kigali, 2022) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications, les contributions pouvant être présentées aux réunions des commissions d'études ou des groupes du rapporteur se répartissent en trois catégories: a) contributions pour suite à donner; b) contributions pour information; et c) notes de liaison. Les dispositions suivantes s'appliquent:

- Toutes les contributions *pour suite à donner* reçues **45 jours calendaires** avant une réunion sont traduites et publiées au moins sept jours calendaires avant ladite réunion. Passé ce délai, l'auteur de la contribution peut soumettre le document dans la langue d'origine et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur.
- Toutes les contributions reçues moins de **45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires** avant une réunion, sont publiées mais ne sont pas traduites. Le secrétariat publie ces contributions tardives dès que possible et au plus tard trois jours ouvrables après leur réception.
- Les contributions reçues moins de **12 jours calendaires** avant une réunion ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Elles ne sont pas distribuées mais sont gardées pour la réunion suivante. À titre exceptionnel, les contributions considérées comme extrêmement importantes et urgentes pourront être admises par le Président, par dérogation aux délais précités, à condition d'être mises à la disposition des participants au début de la réunion.
- Toutes les contributions devraient être accompagnées d'un **résumé** offrant un aperçu du contenu du document. Les participants sont invités à présenter dans leur contribution les **enseignements tirés et les bonnes pratiques proposées**, selon le cas. Il convient d'indiquer clairement quelle suite les participants à la réunion sont invités à lui donner.
- Les contributions soumises à la réunion *pour information* sont celles qui n'appellent aucune suite spécifique aux termes de l'ordre du jour ainsi que les autres documents, considérés par le président de la commission d'études et/ou le rapporteur, après consultation de l'auteur, comme des documents d'information. Ces documents devraient être publiés dans la langue originale seulement (et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur) et faire l'objet d'un système de numérotation différent de celui utilisé pour les contributions soumises pour suite à donner.
- Les contributions *pour information* doivent être soumises au plus tard **12 jours calendaires** avant une réunion, et doivent être accompagnées d'un **résumé détaillé** qui sera traduit à l'intention des participants à la réunion.
- Les documents soumis aux commissions d'études en tant que **contributions ne devraient pas dépasser cinq (5) pages**. Pour les textes existants, il y a lieu d'utiliser des renvois au lieu de reprendre les textes *in extenso*. Les éléments d'information peuvent être regroupés dans des annexes ou fournis sur demande en tant que documents d'information.

Les contributions doivent être soumises à l'aide du modèle en ligne disponible [ici](#). Veuillez joindre au formulaire de soumission en ligne la version originale au format "Word" de votre contribution, afin de garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux soient affichés correctement.

Conformément aux dispositions de la Résolution 1, la date limite pour la soumission des contributions à traduire a été fixée au **13 mars 2025** pour la Commission d'études 1, et au **20 mars 2025** pour la Commission d'études 2. Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront diffusés que dans la langue originale.

## Documentation

---

Les réunions des commissions d'études de l'UIT-D se dérouleront sans document papier. Les délégués sont instamment priés d'apporter leurs ordinateurs portables pour pouvoir télécharger tous les documents des réunions sur place et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. L'application de synchronisation des documents ainsi qu'un guide d'utilisation sont disponibles [ici](#).

Un compte d'utilisateur de l'UIT avec [accès TIES](#) est nécessaire pour télécharger les documents des réunions des commissions d'études sur le site web et au moyen de l'outil de synchronisation.

## Informations pratiques

---

On trouvera de plus amples informations d'ordre logistique et administratif concernant les réunions sur le [site web de la réunion](#) de la **Commission d'études 1** et sur le [site web de la réunion](#) de la **Commission d'études 2**.

Pour toute question concernant ces réunions et les activités des commissions d'études de l'UIT-D, n'hésitez pas à vous adresser au **secrétariat des commissions d'études de l'UIT-D** (par courrier électronique, à l'adresse: [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int) ou par téléphone au +41 22 730 5999).

---